

Mais voilà qui l'est davantage. Cette même compagnie avoue un profit net de \$276.00 par jour, soit, si l'on déduit les dimanches, un bénéfice annuel de \$85,740.

Or, le capital engagé, c'est encore cette firme qui nous l'apprend, est de \$250,000. C'est donc \$250,000 rapportant \$85,740 au bout de l'année, soit un gain de 34 %. Un capital qui ne rapporterait que du 34%...!

Évidemment, il n'y a ni loi divine, ni loi naturelle, ni loi humaine qui puisse tenir en face d'une telle nécessité !

Il faut espérer que ce jugement-ci ne créera pas un précédent.

A JOLIETTE

Il est évident que les ennemis de la tempérance sont décidés à tout pour reconquérir le terrain perdu. Ce qui vient de se passer à Joliette suffit à stigmatiser les tristes valets du roi alcool et à déshonorer pour jamais leur cause. Quand on a conscience de travailler à une bonne cause, on ne descend pas jusqu'à baver l'injure contre ce qu'il y a de plus noble et de plus saint, l'Église, ses institutions et son clergé. Un pamphlet venimeux et blasphémateur, sorti d'officines abjectes, a été répandu, par les soins de la ligue alcoolique, dans tous les foyers chrétiens de la bonne ville de Joliette. Son digne et vénérable évêque en a reçu cinq pour sa part. On parlait même d'occire le vaillant curé de la cathédrale, Mgr Piette. Sans doute ces stupidités n'ont pas ému outre mesure, ni intimidé les deux nobles apôtres de la tempérance. Mais leur cœur tout dévoué au bien de leurs ouailles a dû ressentir une amère tristesse de voir ainsi la passion brutale aveugler des gens qu'ils veulent sauver.

Ce n'est pas la première victoire du mal sur le bien ; ce n'est pas, probablement, la dernière. Mais que le diable se le tienne pour dit : il aura la lutte et il subira la défaite. Il est astucieux, intrigant, puissant. Il tient longtemps dans les positions d'où on s'efforce de le déloger. Il est sûr que le dernier mot sera à Dieu et à ceux qui, prêchant la tempérance, font évidemment l'œuvre de Dieu.